

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2813**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conducteur de travaux

Nouvel intitulé : Conducteur de travaux d'opérations d'infrastructure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Supérieure et d'Application du Génie (ESAG)	Ecole Supérieure et d'Application du Génie (ESAG), Directeur général de la formation (ESAG)

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Le conducteur des travaux : - participe à la maîtrise d'ouvrage pour la mise au point du programme ;
- participe à la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des études et des travaux ;
- conduit, contrôle et réceptionne des travaux ;
- gère, surveille et entretient le domaine immobilier (bâti et non bâti) du ministère de la défense.

Activités liées à la gestion :

- Participer au processus de l'opération d'infrastructure au sein du ministère de la défense
- Assurer le suivi administratif des marchés publics de travaux.
- Suivre les crédits du budget de l'état
- Organiser la sécurité du travail sur les chantiers de bâtiments.
- Gérer le domaine public
- Situer son métier sur les territoires outre-mer
- Accomplir son métier en environnement multinational.

Activités techniques :

- Acquérir de nouveaux outils nécessaires au pré dimensionnement des ouvrages.
- Pré dimensionnement des ouvrages.

Activités managériales :

- Assister un client public à exprimer un besoin en infrastructure
- Réaliser en équipe, une étude d'avant projet
- Réaliser en équipe les pièces du marché de travaux
- Faire exécuter les travaux de bâtiment par une entreprise extérieure.

- CAPACITES EVALUEES : - connaître les concepts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'oeuvre ;
- connaître les étapes successives du montage d'une opération d'infrastructure ;
 - savoir se situer dans cet environnement professionnel ;
 - connaissances générales de l'organisation juridictionnelle, des règles de droit civil et administratif
 - connaissance de la réglementation relative aux agents assermentés et de la réglementation relatives à la gestion du domaine militaire ainsi que des règles de l'urbanisme et de l'organisation du génie d'outre-mer
 - maîtrise de la rédaction des pièces administratives d'un dossier de consultation des entreprises (DCE) et de la gestion des crédits de paiement ;
 - connaissance des règles générales relatives à l'H.S.C.T et maîtrise de leur application
 - maîtrise de l'anglais en vue d'une présentation d'un chantier dans cette langue
 - connaissance des lois fondamentales dans le domaine de l'électricité, de la statique, de la mécanique des fluides
 - maîtrise des éléments de technologie et du vocabulaire lié aux structures d'un bâtiment
 - connaissance des matériaux et des installations permettant les fondations et armatures des bâtiments
 - connaissance du comportement des sols sous contrainte et notions de fonctionnement
 - connaissance des installations électriques de chauffage et thermique en vue de la conception d'installation
 - connaissance de la chimie de l'eau, afin de déterminer les traitements majeurs pour sa distribution et son stockage et de concevoir un réseau d'assainissement intérieur et extérieur
 - connaissances de l'organisation d'un bâtiment : présentation des systèmes et matériaux qui composent le gros et second oeuvre
 - connaissance des fondamentaux en acoustique du bâtiment
 - maîtrise du métré et de l'estimation des travaux programmés

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification exerce dans des établissements du génie de l'armée

Type d'emplois accessibles : - Chargé/chargée d'études techniques du BTP

- Conducteur/conductrice de travaux du BTP.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

MODALITÉS D'ACCÈS A CETTE CERTIFICATION Pour les militaires: cette certification suppose de détenir le brevet de spécialité de l'armée de terre (BSAT), titre du 1^{er} niveau de la spécialité et avoir une expérience professionnelle de 5 années.

La certification comporte cinq composantes :

1 - Connaissances générales

Mécanique des fluides; coef.1,5 travaux individuels en temps limité.et travail individuel sans contrainte de temps.

Connaissance du milieu; coef 2,5 travail individuel en temps limité.

Electricité / lois; coef 1,5 travail individuel en temps limité.

2 - Technologie du bâtiment

Résistance des matériaux;coef 4 travail individuel en temps limité.

Dessin; coef 3 travail individuel en temps limité.

Coût;coef 6 travaux individuels en temps limité.

Coût FDE; coef 1 travail de synthèse en équipe.

Acoustique; coef 1,5 travail individuel en temps limité.

Mécanique des sols; coef 1,5 travail individuel en temps limité.

Béton armé; coef 4 travail individuel en temps limité.

Eau; coef 7 travaux individuels en temps limité.

Technologie du bâtiment;coef 7 travaux individuels en temps limité.

Génie climatique / chauffage;coef 6 travaux individuels en temps limité.

Génie climatique / climatisation;coef 2 travail individuel en temps limité.

Topographie; coef 3 travail individuel en temps limité.

Routes;coef 5 travail individuel en temps limité.

Electricité / DIM; coef 7 travaux individuels en temps limité.

3 - Administration, réglementation, finances

Marchés publics finances; coef 8 travaux individuels en temps limité.

Domaine coef 1 travail individuel en temps limité.

Droit;coef 2 travail individuel en temps limité.

Stage EG; coef 2 travail individuel en temps limité.

HSCT; coef 2 travail individuel en temps limité.

4 - Opérationnel

postes en opération extérieure, mines, production d'eau, production électrique; coef 2 travail individuel en temps limité.

5 - Mise en situation

MOU / Fiche descriptive et estimative; coef 6 travail de synthèse en équipe.

Synthèse DCE/ CCTP;coef 8 travail de synthèse en équipe

Synthèse DCE/ oral; coef 4 Soutenance devant jury.

Synthèse DCE/ bureautique; coef 1,5 Soutenance devant jury.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	8 personnes dont le président du jury général commandant de l'école, le directeur général, 3 membres du corps professoralun représentant de la direction central du génie, le pilote du domaine de spécialité et le directeur de l'IUT St Nazaire
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BMP2 Conducteur militaire de travaux'.

Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 9 décembre 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BMP2 Conducteur de travaux'.

Arrêté du 15 octobre 1999 publié au Journal Officiel du 23 octobre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Conducteur de travaux'.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er juillet 1997 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 40 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE - ARMEE DE TERRE - ECOLE SUPERIEURE ET D'APPLICATION DU GENIE (ESAG) 106, rue Eblé BP 34125
49041 Angers Cedex 01

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BMP2 Conducteur militaire de travaux (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- BMP2 Conducteur de travaux (Arrêté du 17 novembre 1993 publié au Journal Officiel du 9 décembre 1993)

Certification suivante : Conducteur de travaux d'opérations d'infrastructure